

ACCIDENT

29 janvier 2007 - paramoteur identifié 41-OE

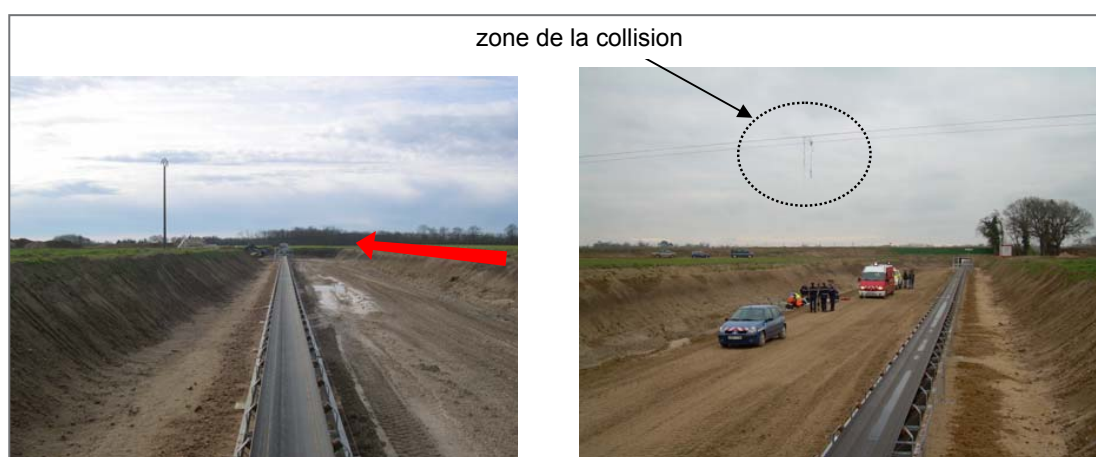
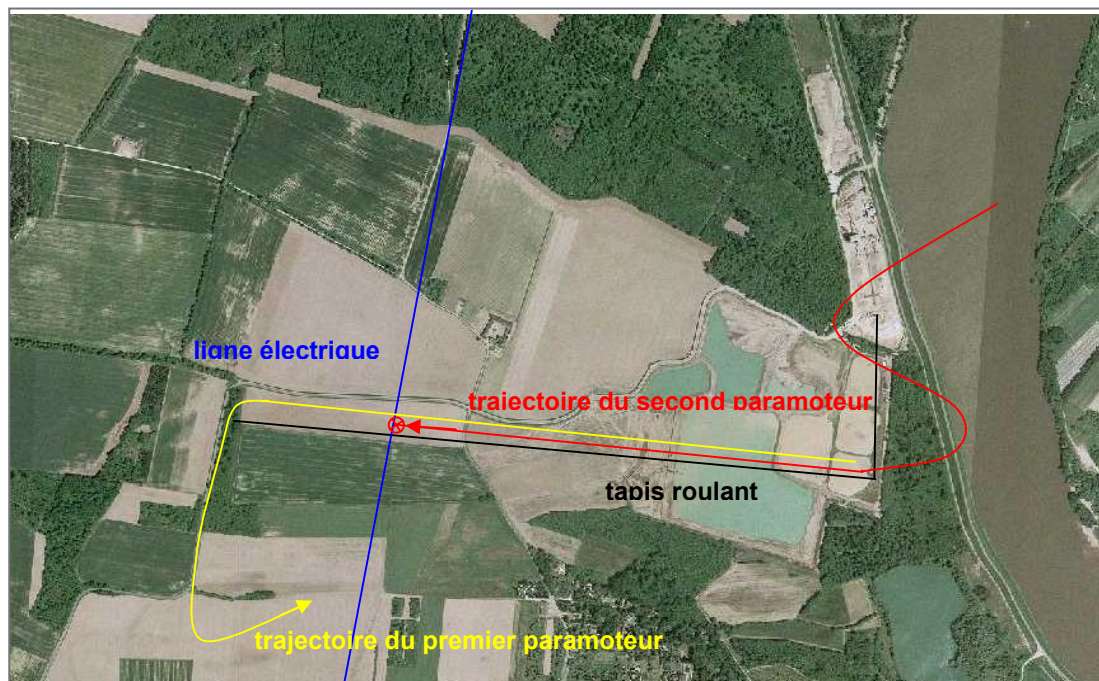
Événement :	collision avec une ligne électrique.
Causes identifiées :	☐ décision de voler à très faible hauteur, ☐ non perception de l'obstacle.
Conséquences et dommages :	pilote gravement brûlé, aéronef fortement endommagé.
Aéronef :	paramoteur, moteur PAP Top 80.
Date et heure :	lundi 29 janvier 2007 à 15 h 50.
Exploitant :	privé.
Lieu :	Sandillon (45).
Nature du vol :	local.
Personnes à bord :	pilote.
Titres et expérience :	pilote, 23 ans, UL de 2000, compétiteur de haut niveau, lauréat de nombreuses compétitions internationales.
Conditions météorologiques :	AD Orléans Bricy, situé à 12 km au nord/nord-ouest du site de l'accident : vent calme, visibilité supérieure à 10 km, BKN à 4 900 pieds, température 8 °C, QNH 1026 hPa

CIRCONSTANCES

Le pilote et un ami décollent, chacun avec son paramoteur, de la plate-forme ULM de Mardie (45) vers 15 h 30. Ils survolent à faible hauteur un tapis roulant de transport de matériaux en fonctionnement dans une carrière. La voile du paramoteur du pilote heurte une ligne électrique qui traverse la carrière. Il reste suspendu à la ligne. La voile prend feu et les flammes se propagent jusqu'au pilote. Les suspentes de la voile cèdent et le pilote tombe.

L'ami du pilote explique qu'ils souhaitaient effectuer un vol de courte durée. Ils avaient décollé sans avoir préparé le vol et étaient démunis de radio. C'était la première fois qu'ils volaient au-dessus de cette carrière.

Selon divers témoignages, des paramoteurs sont souvent observés au-dessus du site. Le jour de l'accident, le pilote évoluait à environ un mètre au-dessus du tapis roulant, au point que la voile aurait pu passer sous la ligne électrique. Son ami le précédait à une hauteur d'environ quarante mètres.



En rouge, sens de la trajectoire du paramoteur accidenté

L'application des règles de l'air permet notamment l'évitement des obstacles non portés sur les cartes.